



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Référence (ex : DOC-2020-02), mots-clé...



Applicable du 1 décembre 2004 au 17 décembre 2012

[Imprimer](#) [Télécharger](#)

Position DOC-2004-05

Application de la règle des "quatre yeux" dans les sociétés de gestion de portefeuille

Version consultée

 **Télécharger la doctrine**

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

